



**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU
POTABLE
(PAAEP)
Financement additionnel
PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES
(PMPP)**

Février 2026

TABLE DES MATIERES

1	Introduction / Description du projet	1
2	Objet / Description du PMPP.....	3
3	Identification et examen des parties prenantes.....	3
3.1	Méthodologie	3
3.2	Parties touchées	3
3.3	Autres parties concernées	3
3.4	Individus ou groupes défavorisés/vulnérables.....	4
4	Programme de mobilisation des parties prenantes.....	4
4.1	Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet.....	4
4.2	Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	6
4.3	Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....	7
5	Ressources et responsabilités	7
6	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).....	8
7	Suivi et rapports (incluant indicateurs).....	10
7.1	Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)	10
7.2	Rapports aux groupes de parties prenantes.....	10
8	Conclusion	11
9	Annexes	12
9.1	Annexe 1 – PV type / Compte rendu de consultations les listes de présence	12
9.2	Annexe 2 – Budget PMPP détaillé	12
9.3	Annexe 3 – Suivi et rapports (tableau d'indicateurs),	13
9.4	Annexe 4 – Analyse comparée NES10 / cadre national.....	14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des consultations publiques conduites lors de la préparation du projet parent 5

Tableau 2 : Synthèse des consultations publiques conduites lors de la préparation du projet FA 5

Tableau 3 : Tableau récapitulatif du PMPP 7

Tableau 4 : Résumé du MGP du projet 9

Tableau 5 : Budget du PMPP 12

LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Définition
ANDEA	Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
APIPA	Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
CDGP	Comité de Dialogue et de Gestion des Plaintes
CDRPF / CDRPC / CDRPR	Comités de Dialogue et de Résolution des Plaintes Fokontany / Commune / Région
CES / ESF	Cadre Environnemental et Social
CECJ	Centre d'Écoute et de Conseil Juridique
CGDT	Comité de Gestion des Différends des Travailleurs
CL	Communautés Locales
CNP	Comité National de Pilotage
CSB	Centre de Santé de Base
CTD / STD	Collectivités Territoriales Décentralisées / Services Techniques Déconcentrés
EAS / HS	Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
FA	Financement Additionnel
GRES	Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy
MEAH	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
OCFP	Organe de Contrôle des Finances Publiques
ONE	Office National pour l'Environnement
OSC / ONG	Organisations de la Société Civile / Organisations Non Gouvernementales
PAAEP	Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable
PAC	Pôle Anti-Corruption
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PFS	Points Focaux Sociaux
PGMO	Plan de Gestion de la Main-d'Œuvre
PMPP / SEP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SOREA	Société Régionale de l'Eau
TP	Travailleurs du Projet
UGP / UEP	Unité de Gestion / Exécution du Projet
VBG	Violences Basées sur le Genre

1 Introduction / Description du projet

Madagascar est fortement exposé aux aléas climatiques (hausse des températures, cyclones) qui fragilisent les ressources naturelles, avec des tensions d'usage entre agriculture, énergie et eau potable. Le secteur EAH a connu un sous-investissement récent, aggravant la crise d'accès, notamment dans le Grand Antananarivo et les villes secondaires, où des infrastructures vétustes fonctionnent parfois au-delà de leur capacité.

Le Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable (PAAEP) a été lancé en 2021 pour améliorer l'accès à des services d'eau améliorés dans le Grand Antananarivo et des villes secondaires, en misant sur des infrastructures robustes et une meilleure gouvernance et est en cours de préparation du financement additionnel (FA).

Le FA de 180 millions de dollars soutient des activités réparties en quatre composantes principales :

2 Composante 1 : Amélioration et sécurisation de la production d'eau dans le Grand Antananarivo

- **Sous-composante 1.1 : Augmentation et sécurisation de la production actuelle d'eau**

Les activités d'urgence ajoutées comprennent la réhabilitation de la station de traitement d'eau de Mandrozeza afin d'augmenter la production journalière de 20 000 m³, la construction d'unités de traitement compactes et l'amélioration des forages par des systèmes de prétraitement pour renforcer la résilience lors des épisodes de fortes pluies. Des fonds sont réalloués pour maintenir les infrastructures existantes et atténuer les coupures d'eau. Des travaux de sécurité des barrages, tels que l'installation de piézomètres, seront également réalisés.

- **Sous-composante 1.2 : Réduction des pertes en eau**

Un appel d'offres pour le remplacement de 70 km de conduites vétustes sera complété par une étude visant à mettre en place des secteurs de comptage (District Meter Areas – DMA) et à installer des compteurs et des vannes afin de mieux contrôler les pertes et de mettre en œuvre un programme de réduction de l'eau non facturée (Non-Revenue Water – NRW).

3 Composante 2 : Amélioration des services d'approvisionnement en eau dans le Grand Antananarivo et les villes secondaires

- **Sous-composante 2.1 : Renforcement et extension de la distribution d'eau**

Les allocations initiales ont sous-estimé les besoins ; des études actualisées indiquent qu'un montant de 20 à 30 millions USD par ville secondaire est nécessaire. Les appels d'offres ont été lancés pour Mahajanga et seront prêts pour Antsiranana. Des travaux d'urgence et des schémas directeurs hydrauliques sont en cours dans trois villes nouvellement intégrées (Nosy Be, Tolagnaro, Toliara), en intégrant des conceptions résilientes au climat. La réhabilitation des infrastructures d'eau dans 68 villes secondaires où la JIRAMA opère permettra de rétablir des services d'eau intermittents et d'améliorer la résilience.

- **Sous-composante 2.2 : Amélioration de la performance opérationnelle et financière de la JIRAMA**
L'accent est mis sur le renforcement des capacités du personnel, de la culture organisationnelle et des compétences techniques et managériales durables, en mettant l'accent sur l'inclusion du genre et le développement du leadership.

- **Sous-composante 2.3 : Programme de branchements sociaux**
Le programme sera étendu à l'ensemble des 68 villes secondaires afin de permettre un accès abordable à l'eau potable pour les ménages, de réduire la dépendance aux bornes-fontaines publiques et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La banque mobile et la technologie Smartap seront promues afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la transparence.

- **Sous-composante 2.4 : Promotion du WASH dans les écoles et les centres de santé**
Le financement additionnel complète les fonds existants pour répondre à la détérioration significative des services WASH. Des conceptions résilientes au climat seront utilisées, y compris des latrines séparées par sexe et des installations favorisant l'hygiène menstruelle. Les écoles et les centres de santé serviront également d'abris lors d'événements climatiques extrêmes.

4 Composante 3 : Infrastructures résilientes et reconstructions post-cycloniques

- **Sous-composante 3.1 : Résilience et reconstruction dans les villes secondaires de la JIRAMA**
Les investissements comprennent des stations de traitement d'eau conçues pour résister à des conditions climatiques extrêmes, la protection des infrastructures contre les catastrophes naturelles et le maintien des services en période d'inondation et de sécheresse. Les appels d'offres pour les travaux prioritaires ont été lancés en décembre 2025.

- **Sous-composante 3.2 : Résilience et reconstruction dans les villes secondaires relevant du MEAH**
Reconstruction et réhabilitation des infrastructures d'eau dans 11 localités affectées par les cyclones, avec des systèmes alimentés à l'énergie solaire et l'exploration de partenariats public-privé pour l'exploitation et la création d'emplois locaux.

5 Composante 4 : Développement institutionnel du secteur

- **Sous-composante 4.1 : Renforcement des capacités et études stratégiques**
Appui à des études de préfaisabilité technique et environnementale/sociale afin d'identifier un site potentiel pour un nouveau réservoir en amont d'Antananarivo, en tenant compte des projections du changement climatique et de la vulnérabilité aux inondations et aux sécheresses.

- **Sous-composantes 4.2 et 4.3 : Gestion du projet et suivi-évaluation (S&E)**
Financement des coûts de gestion du projet pour le MEAH et la JIRAMA jusqu'à la date de clôture prolongée du projet.

Les activités du projet PAAEP parent se sont focalisées : (i) sur le Grand Antananarivo, qui comprend quatre districts – la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) ou Antananarivo Renivohitra, Antananarivo Atsimondrano, Antananarivo Avaradrano et Ambohidratrimo – totalisant 38 communes ; et (ii) sur six villes secondaires, à savoir Antsiranana, Mahajanga, Antsirabe, Fianarantsoa, Manakara et Mananjary. Dans le cadre du financement additionnel (FA), le périmètre d'intervention s'est étendu à 68 villes, parmi

lesquelles figurent Fénérive Est, Sambava, Belo sur Tsiribihina, Marovoay, Morondava, Nosy Be, Tsiroanomandidy, Antsohihy, Ambatondrazaka, Fort Dauphin et Toliara.

Le projet (parent + FA) est préparé conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

6 Objet / Description du PMPP

L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

7 Identification et examen des parties prenantes

7.1 Méthodologie

Pour le PAAEP, les parties prenantes suivantes ont été identifiées et analysées par rapport à chaque composante. Ces parties prenantes comprennent les parties touchées (telles que définies à la section 3.2), les autres parties concernées (telles que définies à la section 3.3) et les individus ou groupes défavorisés/vulnérables (tels que définis à la section 3.4).

7.2 Parties touchées

Les parties touchées comprennent:

- **Communautés locales** des zones d'intervention (urbain, périurbain, rural), y compris usagers de l'eau et comités de points d'eau,
- **Personnes Affectées par le projet (PAP)** susceptibles de perdre des terres, des cultures, des bâtis, des revenus (puiseurs/laveuses/commerçants/etc),
- Personnel, parents et élèves dans les Écoles/personnel et patients dans les Centres de Santé de Base (CSB),
- Travailleurs du projet.

7.3 Autres parties concernées

Les autres parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet, notamment :

- **Structures de pilotage** : CNP, UGP MEAH/JIRAMA, Comité technique.

- **Collectivités Territoriales Décentralisées / Services Techniques Déconcentrés (CTD & STD)** au niveau des Régions, Districts, Communes.
- **Entités rattachées aux ministères** : Office National pour l'Environnement (ONE), Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA), Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo (APIPA), Société Régionale de l'Eau (SOREA),
- Partenaires techniques et Financiers (PTF)
- **Secteur privé,**
- Organisations de la Société Civile / Organisations Non Gouvernementales (OSC/ONG), réseaux eau.

7.4 Individus ou groupes défavorisés/vulnérables

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants :

- Ménages qui doivent collecter l'eau auprès des bornes fontaines,
- Femmes cheffes de ménage,
- Jeunes filles,
- Personnes âgées,
- Personnes handicapées,
- Victimes de VBG,
- Populations non instruites périurbaines et rurales,
- Ménages à faibles revenus,
- Ménages travaillant dans le secteur informel

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant. Les sections suivantes décrivent les méthodes qui seront employées pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet.

8 Programme de mobilisation des parties prenantes

8.1 Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet parent en décembre 2021, les réunions de consultation publique organisées sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Localités	Nombre total des participants	Profil des participants	Synthèse des préoccupations majeures
Antananarivo. Antsirabe, Antsiranana,	112	Gouvernorat, préfectures, districts, communes, services techniques déconcentrés	Protection des ressources en eau (lac Andraikiba, bassins versants, nappes), conflits d'usage de l'eau,

Fianarantsoa, Mahajanga,Manakara	(MEAH et autres ministères impliqués), responsables régionaux de la JIRAMA, organisations de la société civile, associations œuvrant dans le secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (EAH)	problèmes de coupures/fréquence d'alimentation, gestion des déchets et risques environnementaux (BIONEX, déforestation, feux de brousse), qualité et durabilité des infrastructures, extension limitée des réseaux, impacts socio-économiques, gestion des bornes fontaines, remise en état des sites.
---	--	--

Tableau 1 : Synthèse des consultations publiques conduites lors de la préparation du projet parent

Et au cours de la préparation du projet FA en janvier 2026, les réunions de consultation publique organisées sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Localités	Nombre total des participants	Profil des participants	Synthèse des préoccupations majeures
Fénérive Est, Sambava, Belo Tsiribihina, Marovoay, Morondava, Nosy Be, Tsiroanomandidy, Antsohihy, Ambatondrazaka, Fort Dauphin	732 dont 392 femmes, soit 53%	Gouvernorat, préfectures, districts, communes, services techniques déconcentrés (MEAH et autres ministères impliqués), responsables régionaux de la JIRAMA, organisations de la société civile, associations œuvrant dans le secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (EAH)	Institutionnelle et sociaux : expropriations, conflits d'usage de l'eau, impacts environnementaux, insécurité, retards d'indemnisation, Accès à l'eau très insuffisant, infrastructures vétustes, faible coordination institutionnelle, vulnérabilités accrues (notamment VBG), manque de ressources locales et inquiétudes sur la durabilité du projet. Particulièrement, les femmes et personnes vulnérables font face à de multiples formes de violences (physiques, économiques, verbales, cyberviolences) et disposent de recours limités, souvent inefficaces. Elles rencontrent de fortes difficultés d'accès à l'emploi et vivent de petites activités précaires.

Tableau 2 : Synthèse des consultations publiques conduites lors de la préparation du projet FA

8.2 Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Étape	Parties prenantes ciblées	Actions et fréquence	Méthodes	Responsabilité
Préparation	Toutes parties prenantes	Informar sur le projet (parent+FA) et sur les mesures GRES Recueillir les préoccupations et suggestions des parties prenantes. Assurer la validation des parties prenantes concernées	Ateliers/réunions, courriels, media (affiches, site web, page FB, radio, presse, etc), visite de courtoisie	UGP/ MEAH/JIRAMA
Mise en œuvre	Toutes parties prenantes	Informar sur l'état d'avancement du projet (parent+FA) et les mesures GRES incluant MGP, EAS/HS, une fois par mois Recueillir les préoccupations et suggestions des parties prenantes, tous les trois mois Assurer la validation des parties prenantes concernées	Ateliers/réunions, courriels, media (affiches, site web, page FB, radio, etc), visite de courtoisie, rapport de performance, WhatsApp	UGP/ MEAH/JIRAMA
	MATSF/MEAH	Responsabiliser pour une meilleure fluidité dans l'acquisition foncière et la compensation des PAPs	TDR, lettre de demande	UGP /JIRAMA
	PAPs (Personnes Affectées par le Projet)	Informar sur le calendrier, la procédure de compensation et MGP, une fois par mois Recueillir les préoccupations et les choix des PAPs sur la compensation, une fois par mois	Réunions, porte-à-porte, Media (Affichage, radio, etc)	UGP MATSF/MEAH Autorités locales
	Communautés locales/groupes spécifiques (élèves, parents, pêcheurs, usagers, etc)	Informar sur les travaux et le calendrier, tous les trois mois Sensibiliser aux mesures GRES notamment l'emploi local, le MGP, la santé et sécurité de la population (EAS/HS, noyade,	Réunions ciblées, Media (Affichage, radio, etc),	UGP Autorités locales Entreprises/mis sions de contrôle

	sécurité des barrages, etc), aux WASH et hygiène menstruelle, maintenance et entretien, etc, une fois par mois par Fokontany		
Travailleurs du projet	Renforcer la capacité/ Sensibiliser sur les mesures GRES, incluant MGP et EAS/HS (code de conduite, etc), SST, droits humains, etc, dont les détails, contenus et responsabilités sont présentés dans le PEES.	Réunions, affichage, courriels	UGP Entreprises/mis sions de contrôle

Tableau 3 : Tableau récapitulatif du PMPP

8.3 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Le projet sollicitera les points de vue des *groupes vulnérables ou défavorisés* identifiés dans la section 1.4, suivant les méthodes suivantes pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information : réunions séparées par sexe ; horaires, durée et lieux adaptés ; supports illustrés et en malagasy ;-porte-à-porte ; renforcement des OSC locales et les prises en charge VBG locales. Il est particulièrement recommandé que les consultations indépendantes avec les femmes se tiennent dans des espaces sûrs et confidentiels, animées par des facilitatrices de sexe féminin. De plus, ces échanges ne devraient pas porter sur des expériences personnelles de violence ou d'abus, mais plutôt sur des informations générales concernant les types de risques susceptibles de survenir. Par ailleurs, il est essentiel que les facilitatrices soient informées des services d'accompagnement disponibles afin de pouvoir orienter toute participante qui souhaiterait obtenir un soutien.

9 Ressources et responsabilités

Le **spécialiste de la communication et les spécialistes sociaux et environnementaux** seront chargés des activités de mobilisation des parties prenantes. Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont les UGP, MEAH, JIRAMA, MATSF, autorités locales, entreprises et missions de contrôle et autres prestataires. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PMPP incombe au **coordonnateur de l'Unité d'exécution du projet** (UEP).

Les modalités de mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes au titre du projet sont les suivantes : traçabilité des invitations, comptes rendus, considération des préoccupations des personnes consultées, fiches de présence avec sexe, registres de plaintes multi-niveaux (fokontany/commune/région/UGP), capitalisation centrale.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront enregistrées ou consignées dans les bases de données de suivi des actions PMPP et rapports périodiques.

Le budget prévisionnel pour la préparation et la mise en œuvre du PMPP (parent + FA) est de **294 800 USD**. La ventilation dudit budget figure à l'annexe 2.

10 Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Le MGP selon le CES/ESF de la Banque mondiale a pour objectif principal de donner aux personnes affectées par un projet un moyen sûr, accessible et efficace de faire entendre leurs préoccupations, et de permettre au projet de les résoudre rapidement, renforçant ainsi la transparence, la redevabilité et la qualité du projet.

Le Projet dispose d'un [Mécanisme de Gestion des Plaintes \(MGP\) autonome](#), qui constitue le document de référence pour la réception, le traitement, l'escalade, la documentation et la clôture des plaintes, y compris celles liées à la SEA/HS. Le présent PMPP n'en reprend pas les détails opérationnels. Il se limite à décrire la manière dont les parties prenantes seront informées et engagées autour du MGP, conformément à la NES10.

Le MGP complet, mis à jour pour le financement additionnel, demeure le document officiel et sera appliqué durant toute la mise en œuvre. Toutefois, le MGP global est résumé ci-après pour donner un aperçu sur le mécanisme utilisé par le projet :

Étape	Description	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre	Niveaux local (Fokontany/Commune/Région), central (CDGP), judiciaire	—	UGP MEAH/JIRAMA + Comités
Enregistrement	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants : Canaux : 549, SMS/WhatsApp, site web (www.paaep.mg), emails (plainte.paaep@paaep.mg , madagascardialert@worldbank.org , grievances@worldbank.org , dépôts physiques	Continu	Comités locaux & PFS
Tri et traitement	Toute plainte reçue est transmise à Analyse éligibilité, classification, notification	Dès réception	Comités locaux & PFS
Accusé de réception	Accusé verbal/écrit au plaignant	≤2 jours	Comité local
Enquête & actions	Enquêtes, visites terrain, solutions	≤10 jours	Comités & UGP
Suivi	Rapports hebdo/mensuels/trimestriels	Selon cycle	PFS + UGP
Retour d'information	Résultats, formulaires de clôture	≤2 jours	Comités + PFS

Formation	Formations MGP & VBG	Annuelle	UGP + ONG
Réparations	Compensations si nécessaire	Selon cas	UGP + MATSF/MEAH
Recours	Transfert aux niveaux supérieurs ou tribunal	—	Comités + Tribunal

Tableau 4 : Résumé du MGP du projet

Encadré – Mécanisme de gestion des plaintes sensibles aux EAS/HS

Dans le cadre du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable à Madagascar (PAAEP), un mécanisme spécifique, distinct et confidentiel est mis en place pour la gestion des plaintes relatives à l'Exploitation et Abus Sexuels et au Harcèlement Sexuel (EAS/HS), conformément aux Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale. Ce mécanisme vise à garantir une prise en charge rapide, sûre et centrée sur les survivant·e·s, fondée sur les principes de confidentialité stricte, consentement éclairé, anonymat possible, absence de représailles et tolérance zéro à l'égard des EAS/HS. Les plaintes peuvent être déposées de manière nominative ou anonyme via des canaux accessibles et sécurisés, notamment le numéro vert du projet (549), les points focaux sociaux JIRAMA et DREAH, les points focaux au niveau des Fokontany, ou des ONG spécialisées en VBG partenaires du projet. Les plaintes EAS/HS font l'objet d'un tri et d'un enregistrement séparés du mécanisme général de gestion des plaintes, dans des registres sécurisés et codés garantissant la protection de l'identité des survivant·e·s. Un accusé de réception confidentiel est transmis, et chaque étape est expliquée afin d'obtenir le consentement explicite du/de la survivant·e. Selon les besoins et le choix du/de la survivant·e, une orientation immédiate est assurée vers des services spécialisés (sanitaires, psychosociaux et/ou juridico-judiciaires). Tout cas EAS/HS est notifié à la Banque mondiale dans un délai de 24 heures, sans divulgation d'informations nominatives. Des actions correctives et sanctions appropriées peuvent être mises en œuvre à l'issue des investigations, dans le respect du principe de tolérance zéro. Les survivant·e·s reçoivent un retour d'information régulier, et la plainte est clôturée de manière formelle, avec un suivi post-clôture visant à garantir leur sécurité. Ce mécanisme contribue à la prévention des risques EAS/HS et au renforcement de la confiance des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet.

11 Suivi et rapports (incluant indicateurs)

11.1 Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)

Le PMPP fera l'objet d'un suivi basé à la fois sur des rapports qualitatifs (notamment les rapports d'activité) et des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats concernant la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes. Ces rapports sont intégrés dans le rapport de performance environnementale et sociale et seront soumis à la Banque pour avis.

Les rapports sur le PMPP comprendront sur des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES no 10, qui sont prévus dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES). Les aspects qualitatifs concernent les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PMPP, en particulier : a) les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation environnementale et sociale, le plan de réinstallation, le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ; b) les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ; c) les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ; et d) les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi. Tandis que les aspects quantitatifs sont basés sur les indicateurs de suivi (*cf. quelques exemples dans l'annexe 3*).

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet.

Les synthèses et les rapports internes [trimestriels et autres] sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la coordination générale du projet.

Les mécanismes spécifiques de notification aux parties prenantes sont notamment les suivants : diffusion de synthèses périodiques sur l'état d'avancement du projet par le biais du site internet du projet, des réseaux sociaux, et de supports locaux (affichage, réunions publiques, bulletins d'information). Des réunions d'information et des focus groups, y compris des sessions spécifiques pour les femmes et les jeunes, seront régulièrement organisés pour présenter les progrès, recueillir les commentaires et répondre aux préoccupations. Un rappel systématique du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sera également effectué lors de chaque communication.

Ces comptes rendus aux parties prenantes seront réalisés sur une base trimestrielle, avec la possibilité d'ajuster la fréquence selon les besoins ou en cas d'incidents majeurs. En complément, un rapport sur la gestion des plaintes sera transmis aux unités de gestion de projet concernées, et toute plainte clôturée fera l'objet d'un rapport spécifique dans un délai maximal de cinq (05) jours après sa clôture.

12 Conclusion

Au cours de la mise en œuvre du projet, le PMPP est décliné en (i) un plan de formation, (ii) un plan de communication, (iii) ainsi qu'un mécanisme distinct de gestion des plaintes.

13 Annexes

13.1 Annexe 1 – PV type / Compte rendu de consultations les listes de présence

Ces PV sont compilés en documents annexes pour limiter la taille du fichier.

13.2 Annexe 2 – Budget PMPP détaillé

Activités	Quantité	Coût unitaire (en USD)	Coût total (en USD)	Observations
Atelier de présentation du PMPP auprès des parties prenantes	03	12 000	36 000	01 Atelier au niveau urbain, 01 pour les villes secondaires/centres et 01 spécifique aux zones de barrages
Elaboration plan de communication	01	7 000	7 000	Coût légèrement majoré pour intégrer la stratégie de communication pour les centres
Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	01	15 000	15 000	
Mise en œuvre du MGP (développement des outils, formation des PP, mise en place du numéro vert)	Fft	80 000	80 000	
Mise à jour PMPP	01	10 000	10 000	
Suivi de la mobilisation des PP	04	5 000	20 000	
Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	1000	100	100 000	
S/Total			268 000	
Imprévus (10%)			26 800	
TOTAL			294 800	

Tableau 5 : Budget du PMPP

13.3 Annexe 3 – Suivi et rapports (tableau d'indicateurs),

Les indicateurs de performance suivants sont les plus essentiels :

- Nombre total de réunions / consultations organisées,
- Taux de participation (parties prenantes, par sexe, âge, groupes vulnérables, zone, etc),
- Nombre de recommandations reçues et proportion intégrée dans la conception ou la mise en œuvre,
- Proportion de documents E&S diffusés, avec version malagasy,
- Portée des campagnes d'information /sensibilisation en termes de zones géographiques et de thématiques,
- Liste des acteurs formés en GRES sur liste prévue,
- Nombre total de plaintes reçues,
- Pourcentage de plaintes traitées dans les délais,
- Délai moyen de traitement d'une plainte,
- Profil des plaignants,
- Taux de résolution locale (Fokontany/Commune),
- Nombre de plaintes relatives à VBG/EAS/HS orientées vers les services spécialisés (sans données sensibles),
- Nombre de plaintes ayant été transférées à la justice,
- Taux de satisfaction des plaignants à la clôture,
- Proportion de comités PMPP / MGP mis en place et opérationnels,

13.4 Annexe 4 – Analyse comparée NES10 / cadre national

NES 10 – Mobilisation des parties prenantes	Cadre national – Décret MECIE n° 2025-080 (28/01/2025)	Différences	Ressemblances	Dispositions retenues pour le projet
Exige un Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) couvrant : analyse des parties prenantes, inclusion des groupes vulnérables, diffusion d'informations accessibles (langues locales), consultations approfondies, mécanismes de plaintes, rapports continus aux communautés.	Le décret MECIE exige une participation du public dans l'évaluation environnementale via : consultation des documents, enquête publique, audience publique. Les résultats font partie intégrante de l'EIE.	NES10 impose une démarche continue, couvrant tout le cycle du projet (préparation, mise en œuvre, suivi). NES10 exige un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) opérationnel. NES10 impose des mesures ciblées pour les groupes vulnérables. NES10 requiert la diversification des moyens de mobilisation (numérique, médias, terrain). Le décret MECIE se limite à la phase d'évaluation environnementale et ne couvre pas les obligations de suivi, ni les MGP.	Les deux cadres exigent la participation du public et la prise en compte des commentaires des parties prenantes. Les deux reconnaissent la nécessité de consultations formelles et de documentation.	Le projet applique les exigences NES10 : intégration d'un PMPP, consultations tout au long du cycle, inclusion des groupes vulnérables, MGP multicanal, reporting régulier. Le projet applique les exigences du décret MECIE pour l'organisation des consultations dans le cadre de l'EIES (consultations publiques officielles).